



INTERVENANTS : ÉVOLUTIONS POUR VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF ET VOS PAIEMENTS

L'Espace Intervenants du CNFPT devient dorénavant l'interface obligatoire pour la transmission de vos pièces justificatives. Quel que soit votre lieu d'intervention, vos pièces et vos données seront centralisées et sécurisées. Pour y parvenir, nous vous remercions de créer ou de mettre à jour votre compte sur cet espace.

Cette étape va désormais conditionner la mise en paiement de vos interventions.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner dans cette démarche.

--- QUI EST CONCERNÉ ? ---

Tous les intervenants en régie pour le CNFPT, quelles que soient l'ancienneté, les formations en cours ou la délégation de rattachement.

--- QUAND LE FAIRE ? ---

Dès maintenant pour les opérations de mise à jour ou de création de compte et, idéalement, avant le 30 novembre 2023, permettant ainsi de finaliser les dossiers de fin d'année.

--- QU'AVEZ-VOUS À FAIRE ? ---

1

Mettre à jour votre compte sur l'Espace Intervenants - ou le créer et choisir alors une structure de rattachement (délégation, institut).

2

Scanner et déposer toutes les pièces administratives souvent demandées (même si vous les avez déjà fournies cette année ou avant 2023, par mail ou par courrier). Le détail des pièces sera précisé selon votre statut.



Les dossiers incomplets seront bloquants lors de la phase de paiement de vos interventions.

--- COMMENT VOUS CONNECTER ? ---

Rendez-vous sur www.intervenant.cnfpt.fr

Vous avez un compte ? **Connectez-vous** et ajoutez les pièces demandées. Votre identifiant de connexion est votre adresse e-mail ;

Vous avez un compte mais vous avez oublié votre mot de passe ? Suivez la procédure de «**Mot de passe oublié ?**». Si l'adresse email saisie est inconnue, créez un nouveau compte ;

Vous n'avez pas de compte ? **Créez votre compte, rubrique «Remplir un CV en ligne»**. Une validation du CNFPT sera nécessaire pour vous permettre de déposer les pièces dans un second temps ;

Vous ne savez pas si vous avez un compte ? Suivez la procédure «**Mot de passe oublié ?**». Si votre adresse e-mail n'est pas reconnue, il vous faudra créer un compte.

--- QUELLES SONT LES PIÈCES À DÉPOSER ? ---

A minima :

Votre RIB, pièce d'identité, carte vitale et attestations qui peuvent varier selon votre statut.



BESOIN D'AIDE ?

- Tutoriels et documentation (page d'accueil de l'Espace Intervenants) ;
- Rubrique aide et contact (tout en bas de page sur l'Espace Intervenants).

Si besoin, rapprochez-vous de votre interlocuteur formation CNFPT habituel.